Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300049-20261014-DEL202610089-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus :	23
Nombre membres élus en exercice :	23
Présents :	18
Représentés :	03
Votants :	21
Absents :	02

Date de la convocation :
8 octobre 2026

Certifié exécutoire, compte tenu de l'envoi en Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026 À 18H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;
Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Sylvie FRADIN, Stéphanie LAHURE, Marine SAAD, Lilian LOPEZ, Romain RITOU, Alain ARTIERE, Delphine MALVOISIN, Grégory BORTOLATO, Eléonore LAPORTA, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Sophie DAGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO, Christophe BOURDIEU donne procuration à Marie-Pierre FETIS, Antoine VIGNAUD donne procuration à Lilian LOPEZ

ABSENT(S) : Sébastien BROUSTET, Leïla LEGLISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florence ALBANESE

DÉLIBÉRATION N° 089 10 2026 – DIRECTION GÉNÉRALE – PACTE DE GOUVERNANCE DE BORDEAUX METROPOLE 2026-2032

Présentation par M. Le Maire

Lors du Conseil métropolitain du 26 juin dernier, le Conseil de Bordeaux Métropole a tenu un débat sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance. Il a été décidé d'en définir un nouveau pour la mandature qui s'ouvre.

Le pacte de gouvernance a été introduit par la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 et vise à définir les relations juridiques, financières et de fonctionnement entre les EPCI à fiscalité propre et leurs Communes membres.

L'objectif de ce document est de penser les relations entre les Communes et l'EPCI sur la durée du mandat en permettant aux Communes et aux Maires d'intervenir dans la définition, la construction et la réalisation de projets politiques.

Chaque Commune membre peut, par délibération de son Conseil Municipal, émettre un avis. La Métropole devra adopter définitivement le Pacte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des Conseils Municipaux soit avant la fin du mois de décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **ÉMET** un avis favorable au pacte de gouvernance de Bordeaux Métropole 2026-2032, joint en annexe.

Fait et délibéré le 14 octobre 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

MAIRIE D'AMBÈS 33819

Le Secrétaire de séance,
Florence ALBANESE